

ABONNEMENT

Saumur

Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7

Poste

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 23 OCTOBRE

Comment on vote au Palais-Bourbon

Messieurs les radicaux sont de jolis farceurs. L'histoire du scrutin de lundi, sur la proposition Hubbard, vaut la peine d'être racontée tout au long.

Elle ennuyait beaucoup le gouvernement, cette proposition.

Elle ennuyait aussi certains radicaux qu'un reste de bon sens empêche souvent de tenir à leurs électeurs toutes les absurdes promesses qu'ils leur ont faites.

Donc, lors du scrutin sur la proposition Hubbard, un certain nombre de radicaux votèrent contre l'urgence.

Et les scrutateurs proclamèrent le résultat suivant : 246 voix contre, 197 pour.

Mais aussitôt après la séance, vingt-neuf députés s'introduisaient successivement dans le bureau où se prépare la cuisine de l'Officiel, et réclamaient une rectification.

Ils avaient voté contre, et ils se faisaient inscrire pour.

Le vote était acquis. Ils avaient soutenu le gouvernement, mais ils exigeaient que l'Officiel déclarât qu'ils l'avaient combattu.

Les employés du bureau où se cuisine le grand oracle gouvernemental obéissent, naturellement ; et, mardi matin, l'Officiel rectifiait ainsi le scrutin : 217 contre, 203 pour.

Nous avons l'air de raconter là un fait inouï jusqu'à ce jour.

Eh bien, non, ce n'est pas un scandale qui se produit pour la première fois.

Dans une foule de circonstances, les députés républicains ont joué le même jeu.

Comment se fait-il qu'on ait crié pour cette dernière rectification ?

On ne sait pas.

Il y a eu, paraît-il, un dénonciateur inconscient qui a parlé trop haut.

Et des protestations indignées se sont produites aussitôt plus bruyantes que franches.

Il faut empêcher le retour de pareils scandales ! se sont écriés de bons apôtres.

Là-dessus, les radicaux en question d'aller trouver fort émus M. Constans pour le conjurer de chercher un moyen de dissimuler cette ordure radicale dont le parfum commençait à se répandre très loin.

Et M. Constans, avec cette légèreté de main qui lui est particulière, griffonna une seconde rectification pour le numéro suivant de l'Officiel, et les chiffres du scrutin, de par la plume ministérielle, seront désormais, pour l'histoire : 230 contre et 190 pour.

Quelle moralité faut-il tirer de ce scrutin qui a trois têtes, tout comme le chien à Pluton ?

C'est que, dans ce monde républicain, il n'y en a pas.

A propos de ce vote, voici ce que dit la Gazette de France :

« 350 députés environ ont promis, dans leurs professions de foi électorales, la réforme du mode de recrutement du Sénat.

C'est pourquoi la proposition de M. Hubbard a été repoussée lundi par 217 voix contre 203.

Cela prouve, une fois de plus, que dans la pensée de nombreux républicains, les engagements électoraux ont été inventés pour être violés et que le suffrage universel a été imaginé pour être dupé.

La majorité de 217 voix qui a voté avec le ministère contre l'urgence de la proposition de M. Hubbard comprend 190 républicains et 27 membres de l'Opposition.

Parmi les 27 conservateurs nous remarquons MM. Piou, Jaluzot et de Breteuil, en compagnie de quelques députés royalistes évidemment fourvoyés. Nous voilà loin des 60 ou 80 recrues qui devaient, disait-on, composer le nouveau groupe de la « Droite républicaine ».

55 membres de la Droite, 126 membres de la Gauche et 22 boulangistes forment le total de la minorité favorable à la proposition.

Il y a eu 124 abstentions dont 67 de Droite, 45 de Gauche et 12 du groupe boulangiste.

Ces chiffres sont intéressants.

Ils donnent au gouvernement, sur cette grave question du recrutement sénatorial, une faible majorité de 14 voix obtenue grâce à l'appoint de 27 suffrages appartenant aux différents groupes de l'Opposition conservatrice.

Ils montrent la majorité républicaine coupée en trois tronçons comprenant : l'un 190 membres, l'autre 126, le troisième 45.

SPECIALITÉS PHARMACEUTIQUES

La commission du budget, après avoir poussé de grandes indignations en repoussant les 42 millions que M. Rouvier voulait extraire des produits pharmaceutiques, a trouvé que la pilule dorée n'était pas si mauvaise. Elle a accepté.

Mais ce qui est plein de désillusions pour les Français, c'est le rapport de notre ministre sur ces chers produits.

Un rouleau de papier chimique, dit-il, vendu 2 fr., revient à 0 fr. 07. Une boîte de pilules, vendue 3 fr., contient des produits d'une valeur réelle de 0 fr. 37. Voilà un commerce qui doit faire envie au ministre.

Après l'avis du financier, voici celui de la Faculté :

« Quel a toujours été, quel est le rôle de la spécialité dans la pratique médicale ? A-t-elle jamais révélé l'existence d'un médicament utile ? A-t-elle déjà mis en lumière des propriétés thérapeutiques nouvelles d'une substance déjà connue ? Non.... En réalité le spécialiste ne contribue pas au progrès de la thérapeutique ; son but est tout autre. Il ne cherche qu'à s'assurer de gros bénéfices en flattant le goût du public sous toutes ses formes. La spécialité fait donc œuvre de commerce. »

« Quant au public, ajoute M. Rouvier, c'est lui rendre grand service que de modérer son engouement pour des préparations dont il use parfois de sa propre initiative, sans discernement, et dont le dosage uniforme ne tient pas compte, en tous cas, du tempérament, de la constitution et de la variété des souffrances du malade. »

M. Constans, ministre de l'intérieur, a adressé à son collègue, M. Rouvier, ministre des finances, le rapport du comité consultatif d'hygiène relatif au projet de loi sur les spécialités pharmaceutiques.

Le comité s'est déclaré défavorable à l'impôt en ce qui concerne les eaux minérales par 13 voix contre 11, mais le ministre de l'intérieur trouve au contraire que ces eaux doivent être imposées.

Il s'appuie sur ce que chaque année 48 millions de bouteilles sont mises en vente, dépassant de beaucoup la production effective des sources et il juge qu'aucun contrôle n'est possible, les analyses concordant généralement.

Le ministre de l'intérieur propose qu'au moment de la mise en bouteille un agent des contributions appose un timbre, ce qui empêcherait la fraude. D'après les évaluations, ce timbre produirait 3,000,000 de fr.

Des députés de droite, réunis hier au nombre d'une trentaine, se sont occupés de l'emprunt et ont repoussé en principe l'emprunt et l'impôt sur les spécialités pharmaceutiques.

A MÉDITER

M. Camille Pelletan écrit dans la Justice :

« Français ! Une ère nouvelle s'ouvre pour vous. Vous allez payer des contributions qu'on ne vous avait pas encore accordé le plaisir de verser dans les caisses de l'Etat. Ne tremblez pas : je vois d'ici votre terreur. Rassurez-vous, dès le 1^{er} janvier prochain, ce sera fait. Je devine vos réclamations. Vous voudriez payer de suite. Gourmands ! Chaque chose a son temps. Est-il donc si dur de patienter pendant moins de trois mois ! »

Paris reçoit en ce moment, à l'occasion des fêtes du mariage de M^{lle} de Mohrenheim, la visite de plusieurs hautes personnalités de la cour de Russie.

Aujourd'hui, grand dîner de famille, à l'hôtel de l'ambassade de Russie, en l'honneur des fiancés : le vicomte Édouard de Sèze, lieutenant au 25^e d'infanterie, et M^{lle} Marie de Mohrenheim, demoiselle d'honneur de S. M. l'impératrice de Russie.

Le baron Michel Korff, maréchal de la noblesse, frère cadet de la baronne de Mohrenheim, arrivé avant-hier matin à Paris, est descendu à l'hôtel de l'ambassade où a dû arriver hier son frère aîné, le baron Korff, grand-maitre de la cour impériale.

Le prince royal de Danemark arrivera aujourd'hui ou demain à Paris, pour assister à la signature du contrat et au mariage de M^{lle} de Mohrenheim, la cour de Danemark voulant, dans cet heureux événement, témoigner de sa grande affection pour le baron de Mohrenheim, qui a, pendant de longues années, représenté à Copenhague la cour impériale de Russie.

Le baron de Mohrenheim fut, en effet, chargé des négociations qui aboutirent au mariage de S. A. R. la princesse Dagmar, fille cadette du roi Christian IX, avec l'empereur Alexandre III, alors Tzarévitch.

Le Président de la République française a envoyé avant-hier, à M^{lle} de Mohrenheim, un très beau vase de Sèvres.

Le Comte de Paris en Amérique

Le *Moniteur universel* reproduit le résumé du beau discours que M^{sr} le Comte de Paris a prononcé au banquet de New-York, et le fait suivre des lignes suivantes qui lui ont été transmises par son correspondant :

« Les hourras enthousiastes et les acclamations des convives ont salué ces évocations des souvenirs de gloire communs à la vieille Monarchie française et à la jeune Amérique.

» Le *New-York Herald* a reçu par dépêche des détails complémentaires intéressants. Le banquet a eu lieu à New-Plaza Hotel, dans une vaste salle éclairée à la lumière électrique, ornée d'écussons aux armes de la Maison de France et des Etats-Unis, toute pavoisée de drapeaux et de trophées. Un orchestre a joué pendant le dîner. Divers autres toasts ont été portés, notamment par les généraux Sherman et O. O. Howard. »

Dans une dépêche communiquée au *New-York Herald*, nous lisons :

« New-York, 24 octobre.

» Le discours prononcé hier par Monseigneur le Comte de Paris attire vivement l'attention, aussi bien ici qu'au Canada, et est le sujet de toutes les conversations. »

Nous n'estimons pas nécessaire ni même utile de relever les injures adressées à M^{sr} le Comte de Paris, par certains journaux républicains, à l'occasion du discours prononcé à New-York. Un de ces journaux dit notamment :

« Les sentiments que le prétendant éprouve pour la République et pour les républicains nous importent fort peu. Nous commencerons à nous défier de nous-mêmes et de la politique républicaine le jour où le petit-fils de Louis-Philippe se déclarerait satisfait. Nous voit-on méritant les compliments de ce grand homme ? Ce serait qu'évidemment nous commettrions de grosses bêtises et qu'il ne serait que temps de les réparer. »

Nous avons le droit de retourner l'argument, c'est-à-dire de nous féliciter des attaques dont est l'objet un discours dont on s'occuperait avec moins de colère si on l'estimait sans portée.

Mais à côté des journaux qui remplacent les raisonnements par des injures, il en est d'autres qui ne se croient pas, malgré leurs opinions républicaines, dispensés d'être à la fois courtois et justes. La *Liberté* est de ce nombre. Ce journal s'exprime ainsi :

« Milon déjeunait à Marseille lorsqu'on lui apporta la copie revue et corrigée du plaidoyer de Cicéron en sa faveur. Après l'avoir lu, le proscrit romain s'écria : « S'il avait parlé ainsi, je ne mangerais pas d'aussi bonnes huitres ici ». Si les prétendants mettaient autant d'habileté dans tous leurs actes qu'ils en mettent quelquefois dans leur langage, ils ne seraient pas toujours si longtemps préteu-

dants. C'est la réflexion qui vient naturellement à l'esprit en lisant le remarquable discours prononcé par le Comte de Paris au banquet qui lui a été offert à New-York par les officiers de l'ancienne armée du Potomac. Là, plus rien du politicien aventureux qui a mis sa main dans celle des condottieri électoraux : partout brillent la pensée et le langage élevés du porphyrogénète et de l'homme d'Etat. Avec un tact infini et une dignité suprême, le Prince a rappelé le passé, pris le présent à partie et évoqué l'avenir. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 22 octobre 1890.

Le marché s'est franchement relevé aujourd'hui sur les meilleures nouvelles de Londres. Le 3 0/0 fait 94.45 et le 4 1/2 0/0 106.42 1/2.

Même fermeté sur nos grands établissements de crédit : le Foncier à 1,290 ; la Banque de Paris à 860 ; la Banque d'Escompte à 562. Rappelons que c'est jusqu'au 25 courant que ses actionnaires jouissent du privilège de souscrire à l'émission de la Compagnie Nationale des Chemins de fer à voie étroite. Statuts et renseignements sont envoyés sur demande adressée à la Banque d'Escompte, place Ventadour.

Les porteurs d'obligations de la Société Générale des Chemins de fer Economiques sont prévenus que le coupon n° 11 sera mis en paiement à partir du 1^{er} novembre 1890 à raison de 6 fr. 90 pour les titres au porteur et de 7 fr. 275 pour les titres nominatifs. Ce coupon sera payable au siège de la société et aux guichets des établissements de crédit dont les noms suivent : Banque de Paris et des Pays-Bas ; Crédit Lyonnais et ses agences ; Société de Dépôts et Comptes Courants, Société Générale et ses agences, et dans les gares de la société où les obligations ont été achetées.

Le marché des actions de la Silver Gance est de plus en plus abondant. On s'empresse de se rendre acquéreur de titres si bon marché et qui promettent un dividende aussi rémunérateur.

L'obligation Porto-Rico a de bons achats aux environs des cours de 288 et 290.

Les Chemins économiques font 418.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Les actionnaires de la Banque de l'Ouest se sont réunis en assemblée générale le 18 courant au siège social, 14, place du Havre, à Paris. L'assemblée a voté la distribution d'un dividende de 37.50 et de 62.50 aux parts de fondateurs.

NOUVELLES MILITAIRES

LE CONTINGENT DE 1889

Le chiffre des jeunes soldats dont l'incorporation est annoncée du 11 au 15 novembre dans les corps de l'armée de terre est de 57,900 hommes de la deuxième portion du contingent de 1889 ; et 126,430 hommes appartenant aux ajournés de la classe 1888, devant rester deux ans sous les drapeaux, et à la première portion de la classe 1889, destinée à accomplir intégralement trois années de service militaire.

38 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MOEURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

L'Olonnois sourit. Il interrompit Jean.

— Tu mère m'a déjà dit cela, Jean.

— Ma mère ! Ah ! je craignais le contraire, et ce que tu me dis là me ravit. Cela te prouve que tout être de bon sens doit parler de la même sorte. Aussi bien, puisque le nom de ma mère a été prononcé, laisse-moi te dire que je l'ai trouvée bien changée. Il me semble qu'elle... baisse, que ses facultés ne sont plus les mêmes...

— Crois-tu ? prononça Pierre à demi-voix.

— Hélas ! Il n'est pas jusqu'à ses traits qui ne portent l'empreinte de quelque ravage interne. Pierre, j'ai un sombre pressentiment, le seul qui vienne me troubler en mon bonheur. J'ai peur...

Il baleta. Pierre avait tressailli.

— Tu as peur ?... De quoi as-tu peur ?

— J'ai peur qu'une catastrophe ne se pro-

LA PROCHAINE PROMOTION DE GÉNÉRAUX

La grande promotion de généraux paraîtra dans quelques jours à l'Officiel. Elle sera suivie de près par celle des officiers supérieurs de toutes armes.

En tête du tableau figurent les généraux de brigade Zurlinden, de l'artillerie ; Larchey, Bertrand, Cormier et Pierron, de l'infanterie ; Lafouge et Dubesme, de la cavalerie ; Hinstin, du génie, tous compris dans le tableau restant de 1889.

Le général Zurlinden est l'officier général que M. de Freycinet s'est engagé publiquement à faire nommer à la prochaine promotion.

MARIAGE. — Le mariage du comte Begouën, lieutenant au 7^e chasseurs, avec M^{lle} Claire de Cholet, vient d'être célébré dans l'église du Lion-d'Angers, devant une brillante assistance. Les témoins étaient, pour le marié : ses oncles, M. Henri Chevreau, ancien ministre, et le vicomte Louis Begouën ; pour la mariée : M. de Mieulle, ancien trésorier payeur général, son grand-père, et son cousin, le comte de Cholet, lieutenant au 76^e de ligne.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR

Concert et tirage de la Tombola

A l'occasion du tirage de la Tombola, un Concert sera donné par la Musique Municipale dimanche prochain 26 octobre, au Théâtre, à 8 heures du soir. Ouverture des portes à 7 heures 1/2.

Un billet de tombola donne droit d'entrée à une personne.

On trouvera des billets, jusqu'à la dernière heure, au guichet du Théâtre.

PROGRAMME

1. *La Juive*, grande fantaisie avec solo de basse, piston et clarinette : Musique Municipale.

2. *Le Trouvère*, fantaisie pour violon et piano, par M. Bou.

Tirage de la Tombola

3. *La Fête au Village*, polka chantée : Musique Municipale.

4. *Les Deux Chanteurs sans place*, duo comique, musique de M. E. Hervé, par MM. A. et P.

Tirage de la Tombola

5. *La Vallée d'Ossau*, grande valse : Musique Municipale.

Tirage de la Tombola

6. *La Tige*, pas redoublé : Musique Municipale.

Les lots pourront être retirés le lundi 27, le jeudi 30 octobre et le dimanche 2 novembre,

dans la salle des répétitions de la Musique, au Théâtre, de midi à 4 heures ; entrée rue de la Comédie.

Les lots non réclamés seront remis au Bureau de bienfaisance.

CONSEIL MUNICIPAL

La concession des eaux. — Le traité avec le Collège.

Hier au soir, le Conseil municipal de Saumur a voté :

1^o Le rachat de la concession des eaux, moyennant 365,000 fr. avec jouissance du 1^{er} janvier 1891.

Il sera fait un emprunt de 400,000 fr. remboursable en 30 années pour servir à payer cette acquisition.

2^o Un traité de dix années avec le Principal du Collège.

Le traité ancien a été modifié selon la demande de M. Rigolage.

Le projet de mise en régie du Collège a été rejeté définitivement.

CONSEILS MUNICIPAUX

Les conseils municipaux des communes du département de Maine-et-Loire se réuniront le dimanche 2 novembre prochain, en session ordinaire. Cette session pourra durer quinze jours ; elle sera close le 16 novembre.

M^{lle} Marie Chateau, du Coudray-Macouard, élève des Dames de la Retraite de Saumur, vient de subir avec plein succès les examens du brevet simple.

Parmi les candidats de notre pays reçus cette année à l'École Polytechnique, nous avons omis de citer un de nos jeunes compatriotes, M. François Boutin, de Varrains, ancien élève de l'Institut Saint-Louis.

Les dispensés de la classe 1889

Le nombre des jeunes gens de la classe 1889 dispensés du service militaire en vertu des articles 21, 22, 23 et 50 de la loi militaire, s'élève en Maine-et-Loire au total de 727.

Sur ce chiffre on compte 96 garçons dispensés comme aînés ou puînés de familles ayant 7 enfants et au-dessus.

L'arrondissement d'Angers compte 42 conscrits de cette catégorie ; celui de Bangé, 10 ; celui de Cholet, 36 ; celui de Saumur, 10, et celui de Segré, 28.

Le seul canton de Beaupréau en possède 9.

Trois cantons seulement n'ont pas, cette année, de dispensés comme soutien de famille de 7 enfants et au-dessus ; ce sont : Chalennes, Durtal et les Ponts-de-Cé.

Si maintenant l'on classe ces nombreuses familles des conscrits suivant le nombre d'enfants vivants, on trouve 41 familles de 7 enfants, 26

de 8 enfants, 15 de 9 enfants, 7 de 10 enfants, 3 de 11 enfants, 2 de 12 enfants, 1 de 13 et 1 de 14 enfants.

Voici les noms et le domicile des familles de 10 enfants :

Pasquier, à la Cornuaille, canton du Louroux-Béconnais.

Launay, à Beaupréau.

Luzeau, au Puy-Notre-Dame, canton de Montreuil-Bellay.

Germond, à la Plaine, canton de Vihiers.

Tijou, à Somloire, même canton.

Perrault, à Thorigné, canton de Château-neuf.

Ménard, à Querré, même canton.

Les trois familles de 11 enfants habitent : la famille Besnard, à Saint-Paul-du-Bois, canton de Vihiers ; la famille Mainfroid, au Tremblay, canton de Pouancé ; la famille Duvacher, à Chazé-Henri, même canton.

Les deux familles de 12 enfants habitent : l'une, la famille Body, à Yzernay, canton de Cholet ; la famille Griffon, à Saint-André-de-la-Marche, canton de Montfaucon.

La famille de 13 enfants porte le nom de Gourdon et habite la Poitevine, canton de Beaupréau.

Celle de 14 enfants s'appelle Chevalier et a domicile à Champcoceaux.

Enfin ces 96 familles forment un ensemble de 784 enfants, soit une moyenne de 8 enfants 16 centièmes par famille.

FIXATION DU POINT DE DÉPART DES RENGAGEMENTS POUR LES CLASSES 1885 ET 1886.

Les rengagements souscrits par les militaires de la classe 1885 commenceront à courir du 10 septembre 1890, s'ils se trouvent liés au service en vertu d'un rengagement.

Les rengagements des hommes de la classe 1886 devront commencer à partir du 1^{er} novembre 1890, jour de passage normal de cette classe dans la réserve pour tous ceux qui auront accompli leurs trois ans de service dans le courant de l'année 1890.

Les mêmes dates seront fixées pour l'entrée en jouissance des avantages pécuniaires (haute paie, solde spéciale, etc.).

UNE TEMPÊTE ANNONCÉE

Le bureau météorologique du « New-York Herald » signale une forte dépression barométrique, ayant son centre à l'est de Terre-Neuve, et qui se fera probablement sentir sur toutes les côtes de France entre aujourd'hui, 23 octobre, et samedi ou dimanche.

Nouvelles prédictions de l'abbé Fortin communiquées avant-hier à l'Académie des Sciences :

« Aujourd'hui mercredi et demain jeudi, tourmente venant du Nord-Est, ramenant le

duise, qu'un mal imprévu, soudain, ne vienne nous atteindre.

L'Olonnois passa la main sur son front.

— Peut-être as-tu raison. Ces craintes me viennent aussi quelquefois, quand je la vois s'absorber dans ces longues rêveries d'où elle sort exaltée, comme hallucinée. — Tiens, l'autre jour encore, elle m'a effrayé. Elle m'a tenu le même langage que tu viens de me tenir, mais elle m'a parlé au nom de Jeanne, qu'elle prétendait avoir vue.

Jean avait levé les bras. Dans cette nuit splendide, Pierre parlait avec un calme solennel, presque religieux. Le lieutenant de vaisseau contemplant cette grave et belle figure sculptée à grands traits par la nature, et dont la pâle lumière du firmament accusait tous les reliefs. Un instant, il éprouva comme un malaise de cette contemplation. Cette évocation des morts, cette prévision d'une autre mort, dans ce cadre d'une nuit de printemps resplendissant de clartés, ne convenaient pas absolument à l'état d'âme d'un homme qui, le lendemain, allait fêter ses fiançailles.

Il rompit le fil de la conversation.

— Soit ! Et avec de telles perspectives, quel est ton avenir, mon pauvre Pierre ?

— Celui que je me suis fait, mon ami : vivre et mourir solitaire, oublié, sur cette roche où j'ai la garde d'un tombeau, de deux peut-être.

Jean se secoua :

— Brr ! fit-il, tu me donnes froid. Assez comme ça de dialogues funèbres. Voyons, Pierre, tout cela c'est de l'hypocondrie, à la fin. Je ne puis plus, je ne veux plus le tolérer. Il faut que je t'arrache et que j'arrache ma mère à cette solitude mortelle. Tout à l'heure, en causant avec Antoinette — il se reprit — avec Mademoiselle Dumarray, nous avons parlé de toi.

— Ah !

— Oui. Elle veut te voir heureux, elle aussi, la chère enfant ; elle veut te marier.

Une fois encore Pierre sourit.

— Je ne veux pas me marier, Jean.

— Oui, c'est entendu, aujourd'hui. Mais, une fois encore, écoute-moi. Pour que tu t'acharnes ainsi à demeurer solitaire, je te le demande en ami sincère, n'as-tu pas d'autre raison que ton attachement au souvenir de ma sœur ?

L'Olonnois garda un moment le silence avant de répondre.

— Tu me demandes là une chose que je ne t'aurais pas confiée spontanément, prononça-t-il avec effort. J'ai cru longtemps que mon cœur n'était plus accessible à aucun sentiment de ce genre. Pourtant, un jour est venu où j'ai dû m'avouer que j'aimais encore.

— Ah ! s'écria l'officier avec joie, j'en étais sûr. Et tu aimes ?...

— Celle que j'aime, acheva L'Olonnois dans sa douloureuse confidence, je n'ai pas le droit de l'aimer. Elle est liée par des devoirs qui imposent le respect à un homme d'honneur.

— Elle est mariée ?

— Oui.

— Ah ! fit encore Jean, dont les bras retombèrent ballants. Et cette femme, c'est...

— C'est une amie de celle que tu vas épouser. Nous l'avons rencontrée ensemble, dans des circonstances passablement singulières. Elle se nomme, — pardon ! elle se nommait... Jeanne de Buheil.

Une exclamation sourde monta aux lèvres de Le Tianek. Il ouvrit la bouche, tandis que ses yeux manifestaient une joyeuse surprise. Mais, sans doute, une réflexion lui vint qui arrêta la parole.

— Tu voulais dire ? questionna Pierre.

centre des dépressions vers la Méditerranée. Cette tourmente sera suivie, comme les mois précédents, des vents du Nord-Est un peu froids et de la période de beaux jours jusque vers le 10 novembre. »

CHAMBRE DES HUISSIERS

Voici la composition de la Chambre de discipline des huissiers de l'arrondissement de Saumur pour l'année 1890-1891 :

MM.

Marcombre, huissier à Saumur, *Syndic*.
Riffault, huissier à Saumur, *Trésorier*.
Masson, huissier à Doué-la-Fontaine, *Rapporteur*.
Bedon, huissier à Montreuil-Bellay, *Secrétaire*.
Delmas, huissier à Vihiers, *Membre*.

ANGERS. — Nos dispensés. — Il y a actuellement, au 135^e régiment d'infanterie, à Angers, environ cinq cents jeunes gens convoqués en qualité de dispensés.

Ces réservistes se divisent en deux catégories : les uns, au nombre de trois cents environ, accomplissent une période de deux mois, ou plus exactement de sept semaines; les autres, au nombre de deux cents, ne sont convoqués que pour une période d'exercices de vingt-huit jours.

Ces derniers vont probablement être renvoyés dans leurs foyers samedi prochain.

Quant aux premiers, ils espèrent être libérés du 10 au 15 novembre. (*Patriote*.)

On nous assure que M. Ségaud, colonel du 135^e ligne, est promu général de brigade au commandement de la subdivision de Saint-Malo.

Sa nomination paraîtra dans quelques jours au *Journal officiel*.

UN BON FRANÇAIS

Nous lisons dans le *Journal* :

« Les journaux mondains annoncent le mariage du comte de Clermont-Tonnerre, fils de la marquise née de Biencourt. Nous demandons la permission de ne pas laisser passer ce nom de Biencourt sans rappeler un petit épisode de la dernière guerre, qui lui fait le plus grand honneur. Aussi bien, les souvenirs de l'invasion ne sont-ils pas de ceux qu'on doit laisser tomber dans l'oubli.

« Pendant l'armistice, le marquis de Biencourt vit sa demeure — le château d'Azay-le-Rideau — occupé par le prince Frédéric-Charles.

« Un jour, un officier se présenta à lui de la part du prince et lui dit : — Il y a ici, monsieur le marquis, cinq voitures qui vous appartiennent ?

« — Cinq, en effet.

« — Eh bien ! Son Altesse désirerait s'en servir.

— Oh ! rien, conclut le lieutenant de vaisseau. Allons dormir, si tu le veux bien.

IV

La cérémonie des fiançailles se célébra le lendemain avec une véritable pompe. Nombre d'amis de la famille Dumarroy étaient accourus de Paris même pour y assister. Jean avait donné le mot d'ordre pour que le nom de Jeanne ne fût pas prononcé, et, s'il venait à l'être, pour qu'il ne fût donné à l'intéressé Pierre qu'une réponse évasive au sujet de Mlle de Buheil.

Il fut décidé, ce jour-là, que le mariage ne se célébrerait qu'en juin ou juillet. Jean, en effet, allait être retenu jusqu'à cette époque par des travaux d'ordre spécial qui l'enlevaient au commandement de l'*Alcyon*. Toutes choses ainsi réglées, Mariannik manifesta à son fils l'intention de regagner les îles. Elle ne se sentait pas très bien. Ces fêtes, ces diners, toute cette agitation n'avait pas impunément rompu la monotone régularité de sa vie. Naturellement Pierre retournait là-bas avec sa mère d'adoption.

Jean pâlit à cette demande. Elle confirmait les vagues inquiétudes qu'il avait conçues sur

« — Je ne prête pas mes voitures.

« — S'il en était ainsi, Son Altesse se verrait obligée, à son grand regret...

« — De me les prendre ? Que Son Altesse ne se gêne pas, un acte de pillage de plus ou de moins...

« — Oh ! vous calomniez Son Altesse ; on vous rendra vos voitures, on vous les rendra.

« L'officier fit atteler les voitures, et les nobles Prussiens y montèrent avec une douzaine de drôlesses qu'ils avaient peut-être réquisitionnées aussi, mais qui n'étaient certainement ni leurs femmes légitimes, bien loin alors, ni des femmes honnêtes du pays.

« La petite fête terminée, les voitures furent renvoyées à leur propriétaire.

« Le lendemain, le prince Frédéric-Charles passait une revue en face du château. On vit une grande flamme s'élever devant la porte principale. Le prince voulut savoir ce qu'était cet incendie. C'étaient les voitures du marquis. Celui-ci, ne voulant plus s'en servir après qu'elles avaient été souillées, avait ordonné qu'on y mit le feu. »

M. le marquis de Biencourt en a bien d'autres à son actif de bon Français.

FAITS DIVERS

On télégraphie de Rouen que le lot de 50,000 francs des Bons de l'Exposition est échu à M. Muller, maréchal-ferrant de cette ville. C'est un travailleur, père de 4 enfants, arrivé laborieusement à s'établir.

LA NEIGE DE 1890

On lit dans le *Patriote Morézien* :

« Depuis un bon mois nous étions favorisés par un temps splendide lorsque, jeudi, le soleil commença à pâlir. La température s'abaissa tout à coup et le soir nous avions l'apparition de la première neige de l'hiver 1890-91. Vendredi le thermomètre marquait 6 degrés au-dessous de zéro. De Gex aux Rousses il y a 23 centimètres de neige ; le courrier est arrivé avec un retard de 3 heures 1/4. »

On lit dans l'*Echo de la Montagne* de Saint-Claude :

« Depuis jeudi soir, la neige a fait sa première apparition sur les hauts sommets qui nous environnent ; on a même pu constater son passage à notre gare. Cette manifestation hivernale n'a été d'ailleurs qu'un avertissement de la saison qui commence et la légère couche blanche s'est rapidement dissipée : il reste néanmoins dans l'air un souffle qui révèle vers les régions élevées la présence du froid manteau qui a dû recouvrir nos montagnes depuis deux jours. Les froids arrivent brusquement, mais non pas avant leur date habituelle. »

la santé de Mme Le Tianek. Il n'en laissa rien paraître. Seulement, en prenant congé de Pierre, il lui dit, à voix basse, les larmes aux yeux :

— Je voudrais te remplacer auprès d'elle, mais, tu le vois, je ne le peux pas. Veille bien, soigne-la bien, mon pauvre frère.

Ils se séparèrent avec cette mutuelle douleur dans l'âme.

En descendant du train à Granville, Marianik était déjà malade. Elle éprouva quelque difficulté à s'embarquer dans le cotre du père Toulfran. En mettant le pied sur les roches du Grand-Bouf, elle eut un long soupir de soulagement :

— Ah ! monsieur le comte, murmura-t-elle, je sens bien que je ne sortirai plus d'ici ! Il essaya de plaisanter.

— Allons donc, mère, c'est un malaise passager, la suite de tous ces dérangements des fêtes. Dans trois jours, il n'y paraîtra plus.

Dans trois jours, hélas ! la maladie s'était déclarée.

Ce n'était point une maladie, à vrai dire : c'était l'usure lente d'un organisme jadis robuste, miné par le chagrin stoïquement contenu, refoulé. Le mal interne avait accompli

DIEU ET PATRIE

PAR M^{lle} ROUSSEIL

AU PIED DU CALVAIRE

A Madame Frédéric Mistral.

J'ai voulu me tuer ! La mort ! Sombre douleur !
Vous ne saurez jamais ce qu'a souffert mon cœur,
Dans combien de sanglots j'avais noyé mon âme,
Avant de concevoir cette pensée infâme !
Dieu, qui m'a pardonné d'avoir voulu mourir,
Dieu seul le sait, il voit mes pleurs de repentir.

Hélas ! Je vous l'ai dit, je n'avais plus de force.
Du montagnard superbe à la rugueuse écorce
Il ne restait plus rien qu'un spectre du malheur.
Le chagrin m'avait mis sa griffe sur le cœur !
Assez, m'étais-je dit, il en est temps encore ;
Debout dans ta fierté, rayonnante d'aurore,
Va, mou âme, à la mort, ton seul but ici-bas.
Plus rien ne te retient, marche vers le trépas.
La pitié, dernier cri qui dans le cœur résonne,
Ce pain des indigents de bonheur, l'abandonne.
Pourquoi des cœurs méchants ? Pourquoi des cœurs jaloux ?
Hélas ! Il vous l'a dit, le Maître aimable et doux :
« Pour être aimé de moi, vous aimez les autres ;
« Aimez-vous ! » mot divin du Christ à ses apôtres.
Mais, moi, je n'ai trouvé partout qu'inimitié.
Tout m'a trahi : l'amour, hélas ! et l'amitié.

J'avais choisi la nuit pour commettre mon crime.
Résolu, d'un œil sec, je contemplais l'abîme ;
Ne pouvant trouver Dieu, je fuyais le méchant,
Et, las de ma douleur, j'aspirais au néant.

Marchons, m'étais-je dit, jusqu'à ce que je tombe,
Et sous mon dernier pas je marquerai ma tombe.
C'est là que lentement ma chair mise en lambeaux
Servira de pâture aux voraces corbeaux.
En fatiguant mon corps, j'espérais briser l'âme,
Et je marchais, brûlé par la sinistre flamme
De ma pensée. Au loin, tout était calme et noir ;
Pas une étoile au ciel pour me crier : Espoir !
L'air lourdement chargé d'une vapeur de soufre
Entrait dans ma poitrine et m'attirait au gouffre ;
Le monde entier semblait couché dans un cercueil ;
Les arbres éplorés et noirs portaient le deuil ;
Le seul bruit de mes pas résonnait sur la terre ;
Déjà la pâle Mort m'étreignait dans sa serre...
Combien de temps dura la course ? Je ne sais.
J'avais les pieds en sang ; de son souffle insensé
Le vent dans mes cheveux ricanait avec rage,
Et je marchais toujours plein d'une ardeur sauvage,
D'une âpre volupté, vers la hideuse mort.
Enfin, n'en pouvant plus, je tombai sur le bord
De l'abîme, sanglant, brisé, près d'un calvaire !
Ma tête alla bondir sur les marches de pierre :
Mon corps avait usé sa force de souffrir,
Et je m'évanouis au moment de mourir.
Quand je repris mes sens, un jeune homme au front
Vêtu du froc grossier d'un volontaire esclave
De la Foi, de l'Amour et de la Charité,
Est devant moi : ses yeux respirent la bonté ;
La pâleur du martyr brille sur son visage ;
Pourquoi suis-je troublé ?

— Je viens d'un long voyage,
Dit une voix que rien d'humain ne fait vibrer ;
Relève-toi, mon fils, ta foi prête à sombrer
Doit écouter celui qui lui parle à cette heure.
Approche. Viens, mon fils. Chassé de ma demeure
Parce que j'ai prêché l'amour et le pardon,
(J'avais reçu d'en haut cette force et ce don
De mon Christ adoré !) battu par la tempête,
Comme lui je ne sais où reposer ma tête.

ses ravages sans bruit, attaqué l'organisme à la longue, et maintenant tout le mécanisme vital se brisait sans secousse, sans violence. Cette femme de soixante-cinq ans avait vu mourir tour à tour son mari, deux fils et une fille. La fille surtout, en partant, avait emporté la meilleure partie de son cœur. N'était-elle pas morte en des circonstances particulièrement douloureuses, morte d'amour, alors que tout lui souriait dans la vie, que tout lui faisait fête dans la nature ? Elle était morte à la fleur de l'âge, radieuse de beauté, pure comme un ange, et ornée de tous les charmes de la femme. Il n'était pas jusqu'à cette éducation plus soignée qui n'eût contribué, en affinant ses dons merveilleux, la délicatesse même de ses facultés, à ruiner plus vite cette fragile enveloppe pleine de séductions.

(A suivre.)

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

— Qui donc es-tu, jeune homme, et qu'attends-tu de moi ?
— Je suis un exilé qui veut prier pour toi.

Il est aux pieds du Christ. La couronne d'épines
Sur sa tête pâlie a des lueurs divines.
Ses yeux, tristes et doux, beaux comme sa douleur,
En s'arrêtant sur moi me déchirent le cœur,
Et je sens succéder à ma sombre tristesse
La volupté des pleurs et leur ardente ivresse !
— Tu peux être sauvé ! Laisse couler tes pleurs ;
Que l'eau du repentir efface les erreurs,
Ah ! pauvre torturé qui te laisses abattre,
Plus le cœur est saignant plus nous devons combattre.
Par l'amitié, l'amour, tu fus sacrifié !
Regarde devant toi le grand crucifié ;
Fais monter jusqu'à lui les sanglots de ton âme.
Comme toi j'ai souffert pour guérir de ma flamme
J'ai fait entendre à Dieu ma suppliante voix :
Je supporte la vie en étreignant la croix !
Depuis ce jour, je marche au milieu des apôtres :
Mon Christ est mort pour moi, moi je vis pour les autres.
Viens, je veux te sauver ! Mon fils, prie avec moi.
Ton désespoir est né de ton manque de foi.
Tu n'as jamais prié Dieu mon père et ton père ?
Il renaitra plus grand après chaque prière,
Ton courage en ce jour prêt à l'abandonner.
Prie et pleure, ô mon fils ! Dieu veut te pardonner.
La lâcheté jamais ne profite à personne.
Vis pour d'autres martyrs que la haine environne,
Vis pour servir d'exemple à la postérité,
Vis pour prêcher la Foi, l'Amour, la Charité !
Après avoir brisé ton idole dernière,
Emule de saint Paul, entre dans la carrière ?
Ton âme aimante saigne, en proie à la douleur.
O mon fils, à genoux implore le Seigneur !
Souviens-toi de ses pleurs au jardin d'agonie,
Souviens-toi de sa mort pleine d'ignominie !
Cloué sur un gibet, lui qui fut le seul bon,
Souviens-toi de son cri : « Savent-ils ce qu'ils font ? »
Pardonne à mes bourreaux, grâce pour eux, mon père !
Voilà le dernier mot du juste du Calvaire ;
Il souffre, bénit, meurt, et du haut de la croix
Sauve l'humanité. A genoux ! Prie et crois !
— O mon divin Sauveur, à cette heure suprême,
Par ton sang répandu, par mon âme qui t'aime,
Que tu viens de sauver pour la seconde fois,
Par ta mort, ô mon Christ, je le jure, je crois !

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 23 octobre

Le Petit Duc, opéra-comique en 3 actes.

Théâtre de Saumur

DIRECTION : SUREAU-BELLET

LUNDI 27 Octobre 1890

LA DAME BLANCHE

Opéra-comique en 3 actes, de M. SCRIBE,
musique de BOIELDIEU.

LE CHALET

Opéra-comique en 1 acte, de MM. SCRIBE et
MELESVILLE, musique d'ADAM.

On commencera par *Le Chalet*.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

MARCHÉS

LONGUÉ. — Marché du 16 octobre.

Blé, l'hectolitre, 19 fr. — Seigle, 12 fr. —
Orge, 12 fr. — Avoine, 8 50. — Foin, la char-
retée, 45 à 50. — Paille, 20 à 25. — Pommes
de terre, le double décalitre, 4 25. — Pain, les
6 kilogrammes, 2 fr. — Beurre, le 1/2 kilo-
gramme, 1 25. — Œufs, la douzaine, 4 fr. —
Volailles, la couple, 3 à 6 fr.

LAVAL. — Marché du 18 octobre

Blé, 23 50 à 24 fr. — Semences, 25 à 26 fr.
— Avoine, 17 fr. — Orge, 14 à 15 fr. — Fa-
rine, 34 à 35 fr. les 100 kil. — Bon marché.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous
vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel... le paquet 70
— Génie extra... 85
— Double pression... 95

Triple pression bougie An-
drieux (article recommandé)... 1.10
Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le ki-
log., 90 c.
Chandelle épurée perfectionnée, le pa-
quet, 2 k. 430 1.95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

